

COMMENT s'inscrire ?

1

S'inscrire à notre liste de diffusion pour recevoir les invitations aux différents événements.

Par téléphone :
03 25 73 42 05
ou sur
www.adil10.fr

2

Pour s'inscrire à un événement, il suffit de répondre à l'invitation.

*Les places étant limitées,
l'inscription est obligatoire.*



Une QUESTION logement ?

Les juristes de l'ADIL de l'Aube vous apportent une information
**GRATUITE
NEUTRE
& PERSONNALISÉE**
sur toutes les questions
juridiques, fiscales et financières.

Consultations en présentiel ou par
téléphone avec ou sans rendez-vous

 **03 25 73 42 05**

 **www.adil10.fr**

 **17 rue Jean-Louis Delaporte
10000 TROYES**

*Association loi 1901 sous agrément
du ministère du logement en
vertu d'un arrêté du 19 mai
2010. Dispose d'un agrément
d'ingénierie sociale, financière
et technique (arrêté préfectoral
n° DDT-SHCD-2024-44-0001).*

adil
Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de l'Aube

L'ÉCOLE DU BAILLEUR

Un accompagnement et des informations :
**GRATUIT
NEUTRE
& PERSONNALISÉ**
pour la gestion de vos biens locatifs.



L'ÉCOLE DU BAILLEUR

UN TEMPS D'ÉCHANGE & DE FORMATION À DESTINATION DES BAILLEURS PRIVÉS

Face à la complexité croissante de la législation, et afin d'**anticiper** les éventuelles problématiques futures, l'ADIL de l'Aube a créé en janvier 2023 l'**École du bailleur**.

Les juristes de l'ADIL, sous forme d'**ateliers**, **réunions** publiques, et différents **événements** forment et **accompagnent gratuitement** et en toute neutralité, les bailleurs privés dans la gestion de leurs biens locatifs.

Ils permettent de **découvrir** ou d'**actualiser** ses connaissances.

L'École du Bailleur est financée par :



LE PROGRAMME

Pour **MAÎTRISER** les **BASES**

L'objectif de ces ateliers est de comprendre la législation et de parfaire ses connaissances.

D'une durée d'environ 2 heures et précédés d'un accueil café, ils se tiennent en principe le samedi matin.

D'autres créneaux peuvent être proposés selon les demandes.

> LA RÉDACTION

DU BAIL D'HABITATION

(les clauses obligatoires, les annexes, ...)

> LA VIE DU BAIL

(les obligations des parties, la révision du loyer, ...)

> LA FIN DU BAIL

(les règles de congé, l'état des lieux de sortie, ...)

Pour se **PERFECTIONNER**

Des ateliers thématiques et plus approfondis d'une durée de une à trois heures.

- ✓ La résiliation judiciaire du contrat de location
- ✓ La régularisation des charges et la révision du loyer
- ✓ La décence du logement et la notion d'habitat indigne
- ✓ Appréhender les bases de la copropriété
 - ✓ Les travaux en location
 - ✓ La location saisonnière
 - ✓ Sécuriser sa location
- ✓ La rénovation du logement
- ✓ Etc.

